**ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL**

**23 rue des Perrières 42700 FIRMINY**

Monsieur Bernard BONNE

Président du Conseil Général de la Loire

2 et 3 rue Charles De Gaulle

42022 ST ETIENNE cedex 01

Firminy le 14 mai 2012

Monsieur Le Président

Nous prenons connaissance, par l’intermédiaire de la mairie de Firminy, du délibéré de la Cour d’Appel du Tribunal Administratif, concernant la DUP de la RD500 de Firminy.

L’association et les riverains sont surpris et scandalisé que vos services administratifs et juridiques aient laissé passer une procédure irrégulière dans un dossier de cette importance et surtout depuis aussi longtemps.

Le conseil général a présenté en réunion publique, le 28 juin 2001, le projet avec engagement de mise en service de la déviation à l’horizon 2005. Les deux présidents successifs doivent nous expliquer une telle erreur. Celle ci conduit à faire subir aux riverains ce que vous connaissez et cela pour combien de temps encore ?

**Le conseil général doit assumer** et prendre les dispositions afin de relancer au plus vite le dossier de cette déviation.

Nous réclamons qu’en urgence soit étudiées et financées les propositions de **Sécurisation du** **boulevard Fayol.** Celles ci vous ont été transmises par le maire de Firminy et conseiller général.

Sachez que notre association ne restera pas passive devant l’évolution du dossier. Elle se tient prête à toutes les actions qu’elle jugera nécessaires pour que les mesures indispensables à la mise en sécurité de cette partie urbaine de la RD500 soient mises en œuvre.

Dans l’attente d’une réponse et d’une réunion d’explication que vous voudrez bien programmer.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d’accepter nos plus respectueuses salutations.

Pour le Bureau, le Président de l’Association de Défense des Riverains du Boulevard Fayol :

M Pichon Marc :

Courrier à adresser à M le Président : M PICHON Marc 117, Boulevard Fayol 42700 FIRMINY